

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP

**DELIBERATION N°58/2023**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS-  
Filière Technique – Grade d'Adjoint Technique**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 du mois d'août à 15 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 22 août 2023

**PRESENTS** : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Vanessa BEAUJEAUD / /Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Maëva THOMMERET conseillers municipaux

**ABSENTS REPRESENTES** : Kathy NICOLAS par Christine DECORDIER, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michaël TRUCCHI par Sophie ESPOSITO/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Nathalie DIGANI par Serge DIGANI

**ABSENTS** : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Stephen VIALE  
Clorinde MARCONI

**Secrétaire de séance** : Vanessa BEAUJEAUD

\*\*\*\*\*

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 2 juin 2023,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- ❖ **la création de trois** emplois permanents d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet :
  - 2 agents faisant fonction d'ATSEM
  - 1 ASVP
- ❖ **la création d'un** emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires:
  - 1 « Papy Trafic »

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint technique :

ancien effectif : 11

nouvel effectif : 15

**AR Prefecture**

006-210600540-20230828-58-DE  
Reçu le 29/08/2023

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Par dérogation, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté, le recrutement d'un contractuel pourra se faire sur les emplois créés ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ❖ **D'ADOPTER** les créations d'emplois ainsi proposées.
- ❖ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Commune
- ❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 16      Votants : 22      Absents : 11      Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 22

Fait à Drap, le 28 août 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29/08/2023  
Affichage en mairie le : 30/08/2023